

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 26 JUIN 2006.-

DOCUMENTATION.-

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

8 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concession temporaire pour 15 ans.

Mme Pourbaix Arlette Place de Guernika, 12 6183 Trazegnies	CTS	275 €
Mme Rousseaux Bernadette Rue Ernest Solvay, 137 7141 Carnières	CTD	150 €
Mme Dehasseler Jeanne Rue du Chêne, 32 7160 Chapelle lez Herlaimont	CTS	275 €
Mme.Plichart Christiane Rue du Bois, 190 7140 Morlanwelz	CTS	275 €

CIMETIERE DE SAINT-ELOI

Concession temporaire pour 15 ans.

M. Staquet Jean-Marie Rue Ernest Solvay, 92 7141 Carnières	CTS	275 €
--	-----	-------

Mme Renard Sabine Rue des Champs, 17 7053 Cuesmes	CTS	275 €
---	-----	-------

Mme Cebo Yvette Rue du Beauregard, 115 7141 Carnières	CTS	275 €
---	-----	-------

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concessions temporaires pour 50 ans

Mme Malengret Jeanne Place Adolphe, 1/23 1050 Bruxelles	2,50 m ²	1100 €
---	---------------------	--------

2. Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz – Compte de l'exercice 2005 – Approbation - Décision.-

Le Conseil de l'Aide Sociale soumet à l'approbation du Conseil communal le compte budgétaire de l'exercice 2005 du CPAS.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal.

3. Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz – Budget de l'exercice 2006 – Modifications budgétaires n°1 ordinaire et n°1 extraordinaire – Avis.-

Le Conseil de l'Action Sociale soumet à votre approbation les modifications budgétaires n°1 ordinaire et n°1 extraordinaire de 2006.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal.

4. Compte communal de l'année 2005 – Examen et décision.-

Vous trouverez en annexe de la présente convocation, les comptes budgétaires ordinaires et extraordinaires pour l'année 2005.

5. Budget 2006 – Modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire – Décision. -

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2006 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

6. Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après modification budgétaire n°1. -

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

7. Taxes communales pour l'exercice 2006 – Examen – Décision. -

Vu les lois du 24 décembre 1996, 15 mars 1999 et de son arrêté d'exécution du 12 avril 1999, nous vous proposons le renouvellement du règlement-taxe sur l'exploitation des carrières et terrils.

Taux : 11,560.00.- Euros.

8. Bilan financier et rapport d'activités 2005 de l'ASBL « La Maison de la Laïcité » de Morlanwelz - Notification. -

L'arrêté de la Région Wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1239,47.- € accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2005 de l'ASBL « La Maison de la Laïcité » de Morlanwelz.

9. Bilan financier et rapport d'activités 2005 de l'ASBL « Amicale Club de Morlanwelz » - Notification. -

L'arrêté de la Région Wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1239,47.- € accordée par la commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport d'activités et du bilan financier de l'année 2005 de l'ASBL « Amicale Club de Morlanwelz ».

10. Convention entre la Commune de Morlanwelz et le Centre Culturel Régional du Centre - Approbation.-

Vous trouverez dans le dossier du Conseil communal, une convention entre notre Commune et le Centre Régional du Centre relative à la participation financière de la Commune de Morlanwelz au Centre Culturel Régional du Centre et aux activités culturelles de la Commune cofinancées par le Centre pour l'exercice 2006.

11. Assurance – pensions des mandataires de la Commune et du CPAS – Cahier spécial des charges et mode de passation de marché – Décision.-

Attendu que les pensions légales des mandataires qui sont à charge des administrations locales vont sensiblement augmenter à l'avenir (sous effet de la hausse des salaires du 01/01/2001).

Attendu qu'un plan de pension nous permettrait de constituer des réserves en toute sécurité pour financer de façon rentable nos futures obligations de pension.

Nous vous proposons d'adopter le cahier spécial des charges régissant le marché de service pour la conclusion d'un contrat d'assurance – pensions du 1^{er} pilier des mandataires de la Commune et du CPAS.

12. Achat de mobilier et de matériel pour la bibliothèque - Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de mobilier et matériel pour la bibliothèque communale.

La dépense est estimée à 2.478,94.- €

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 767/744F1-51 du service extraordinaire 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

13. Acquisition de petit outillage pour le Service des Travaux – Mode de passation de marché – Cahier spécial des charges – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'acquisition d'un groupe électrogène, une plaque vibrante et une scie de sol.

La dépense est estimée à 10.902,10.- € TVAC.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.06.03, établi par le service technique communal.

Les crédits prévus à l'article 421/744C1-51 du service extraordinaire de l'exercice 2006 ont été adaptés à la modification budgétaire que vous avez arrêtée au cours de cette séance du Conseil communal.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

14. Travaux d'urgence impérieuse pour la rénovation de la voirie et d'une partie de l'égouttage rue de la Jonquière – Communication – Décision.-

En date du 22 mai 2006, le Collège échevinal, sur rapport en séance de Monsieur HUIIN Michel, Echevin des Travaux, sur base des articles L1222-3 et L1311-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, de faire procéder de toute urgence à la rénovation de cette voirie et d'une partie de son égouttage.

Les articles L1222-3 et L1311-15 dudit Code prévoient que la décision du Collège échevinal doit être communiquée au Conseil communal qui en prend acte.

En outre l'article L1311-15 prévoit que le Conseil communal admette ou non la dépense.

Nous vous demandons d'en prendre acte et de marquer votre accord sur cette dépense.

15. Travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles – Cahier spécial des charges et devis estimatif – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles, élaboré par Monsieur HENRIETTE Philippe, Contrôleur des Travaux (cahier spécial des charges n°01.06.EV).

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 30.000,00.- € TVA comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735/B7-60 du service extraordinaire de l'exercice 2006.

Le marché sera passé par procédure négociée.

La dépense sera couverte par l'utilisation du boni du service extraordinaire.

16. Plan de Prévention et de Proximité – Rapport d'évaluation – Décision.-

Dans le cadre du PPP, nous sommes dans l'obligation de réaliser un rapport d'évaluation de nos activités.

Le Collège échevinal, en séance du 8 mai 2006 a marqué son accord sur le projet de rapport d'évaluation.

Nous vous demandons à votre tour d'approuver ce document.

17. Contrat de Sécurité et de Prévention – Séjour à l'étranger avec des jeunes - Autorisation.-

Dans le cadre des projets « prévention assuétudes » et « travail de rue », nous sommes impliqués dans un projet transfrontalier – interreg en collaboration avec d'autres communes belges.

C'est dans ce contexte d'activités préventives que nous partons le 6 juillet à Maubeuge (Val Joly) avec 12 jeunes de 14 à 17 ans de l'entité pour un échange interculturel avec d'autres jeunes belges et français et 3 accompagnateurs de Morlanwelz.

Toutes les dépenses seront prises en charge par la Ville de Mons.

Nous vous soumettons ce point pour approbation.

18. Académie Communale de Musique – Déclaration de vacances d'emplois en vue de la nomination définitive.-

L'article 31 du décret du 6 juin 1994 fixe le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs.

Nous vous proposons de déclarer les vacances d'emplois ci-dessous.

DEFINITIFS

- 1 emploi de professeur de formation musicale et théorique	6 périodes
- 1 emploi de professeur de formation musicale et théorique	4 périodes
- 1 emploi de professeur de guitare	3 périodes
- 1 emploi de professeur de trompette	4 périodes